



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt et unième session

Rome, 22 - 25 avril 2009

ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE DE LA FAO POUR L'EMPLOI RURAL – EMPLOI PRODUCTIF, ÉQUITABLE ET JUSTE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1. La majorité des 1,5 milliard de personnes démunies et en situation d'insécurité alimentaire vit dans des zones rurales et dépend de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de l'élevage pour subsister. L'emploi agricole et non-agricole en milieu rural est essentiel pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le travail étant souvent le seul actif que possèdent les femmes et les hommes pauvres. Toutefois, de nombreux emplois ruraux n'assurent pas un niveau de ressources décent et des moyens d'existence durables. L'emploi rural se caractérise au contraire souvent par de mauvaises conditions de travail, la non-application de la législation du travail, un accès limité à sécurité et à la protection sociale et un dialogue social peu développé. Ces facteurs, joints à d'autres, font de l'agriculture un des trois secteurs d'emploi les plus dangereux, avec au moins 170 000 décès dus au travail par an, sans compter les blessures et handicaps provoqués par les accidents du travail. Plus de 132 millions d'enfants, soit 70 pour cent de l'ensemble des enfants qui travaillent, travaillent dans l'agriculture. Les inégalités entre les sexes dans l'importance et la qualité de leur participation aux marchés du travail ruraux expliquent aussi en grande partie pourquoi les femmes, à l'échelle mondiale, sont surreprésentées parmi les pauvres.

2. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont contribué à susciter une prise de conscience de l'importance d'un emploi décent, en particulier dans les zones rurales. Alors que l'Organisation Internationale du Travail pilote la promotion des Agendas mondiaux pour l'emploi et le travail décent, la FAO a un rôle complémentaire et crucial à jouer pour accroître l'emploi rural décent et productif dans l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'élevage, l'agro-industrie et les entreprises et industries de commercialisation rurales. La stratégie de la FAO pour l'emploi dans le secteur rural répond à à l'appel du Conseil des chefs de secrétariat en faveur d'une cohérence et d'une convergence accrues des politiques relatives au travail décent à travers l'ensemble du système de l'ONU. C'est aussi une réponse directe à la recommandation formulée par l'Évaluation Externe Indépendante visant à recentrer le travail de la FAO sur la génération de

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

valeur ajoutée et sur l'emploi qui crée des activités rémunératrices et permet d'accéder à la nourriture. La Conférence internationale du Travail (quatre-vingt-septième session, 2008) a souligné l'importance de la collaboration entre la FAO et l'OIT.

3. De nombreuses divisions ont une expérience appropriée de l'appui aux politiques et aux programmes qui bénéficient aux producteurs indépendants, aux agriculteurs à temps partiel, aux pêcheurs et utilisateurs des forêts et aux autres travailleurs ruraux. La Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural est, à l'échelle de l'Organisation, le centre de coordination pour l'emploi rural. Une grande partie du travail de la FAO assure directement ou indirectement la promotion de l'emploi ou de l'amélioration des conditions de travail.

4. Cependant, les incidences du programme de travail de la FAO sur l'emploi ne sont pas toujours indiquées clairement et un centrage coordonné sur l'emploi rural est assez nouveau pour l'Organisation. Ce centrage coordonné peut être obtenu grâce au **cadre pour le travail décent** qui comporte quatre piliers, à savoir :

- La création d'emplois et le développement des entreprises;
- La protection sociale, y compris la santé des travailleurs, les conditions de travail et la sécurité de l'emploi;
- Les normes et les droits au travail et
- La gouvernance et le dialogue social.

5. La FAO a entrepris une "auto-évaluation" (2007-08) des dimensions de son travail concernant l'emploi, au siège et à l'échelon décentralisé, en utilisant le Guide des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent élaboré pour l'ensemble du système des Nations Unies. Cette auto-évaluation a conclu que la FAO possédait une très grande expertise dans le pilier 1 : création d'emplois et développement des entreprises dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Dans le domaine de la protection sociale, la FAO joue un grand rôle en assurant la promotion de la sécurité de l'emploi et de la santé au travail, en étant un des principaux contributeurs des normes et codes de pratiques négociés et volontaires relatifs à l'utilisation, la distribution et l'évacuation des produits chimiques (principalement des pesticides), la sécurité des équipements, les bonnes pratiques agricoles, l'industrie forestière et la sécurité en mer (à bord des navires), ainsi qu'en encourageant les technologies qui réduisent la pénibilité du travail et facilitent le travail de ceux qui ont moins de force physique en raison de leur sexe, de leur âge ou de leur état de santé (VIH/SIDA, handicaps). Toutefois, la FAO a une expérience plus limitée dans les deux autres piliers: les normes et les droits au travail et la gouvernance et le dialogue social. L'évaluation a permis d'observer que plusieurs domaines pourraient être renforcés afin de maximiser les avantages pour le travail décent d'activités continues réalisées dans le cadre du programme ordinaire de l'Organisation.

6. Pour cette raison, la stratégie de la FAO se centre sur le renforcement du travail décent à travers les divers programmes et politiques de l'Organisation pour permettre aux gouvernements des États Membres de promouvoir l'emploi indépendant et le travail salarié agricoles dans les entreprises de petite dimension et les entreprises commerciales des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, dans les agro-industries et dans les infrastructures rurales à vocation commerciale. L'accent est mis sur la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, puisque la quantité tout comme la qualité de l'emploi sont essentiels au bien-être de l'homme. Les politiques et les programmes soutenus par la FAO fourniront des opportunités pour du travail productif qui donne un salaire convenable, améliore la sécurité de l'emploi, assure la protection sociale des travailleurs et de leurs familles, favorise les perspectives d'intégration sociale, permette le développement personnel et celui des compétences, offre une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes et laisse les individus libres de s'organiser et de participer à des décisions qui affectent leurs vies.

7. Dans la première phase (2009-2011), la FAO mettra principalement l'accent sur la maximisation des avantages en termes d'emploi décent fournis par des secteurs clés des programmes ordinaires dans le cadre de l'avantage comparatif que possède l'Organisation. Il s'agira notamment de:

- a) Soutenir la création d'emplois et le développement des entreprises en renforçant les politiques qui portent sur la répartition, la productivité et la rémunération du travail agricole. Parmi les composantes essentielles de cette action, il faut citer le soutien à l'investissement agro-industriel, l'entrepreneuriat et un environnement favorable aux entreprises agricoles, les services ruraux de microcrédit, les infrastructures rurales orientées vers le marché, les technologies qui permettent d'économiser le travail ou de distribuer la charge de travail, la diversification et l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et la formation professionnelle visant à améliorer les compétences pour les entreprises. Le développement des capacités de collecte et d'analyse des données sur le travail rural et le soutien politique visant à assurer que les avantages atteignent les segments vulnérables de la population active, comme les jeunes, les femmes, les ouvriers agricoles, les exploitants de petites entreprises et les personnes handicapées seront aussi essentiels.
- b) Contribuer à la protection sociale en continuant à mettre l'accent sur la sécurité et la santé au travail à travers l'ensemble des normes et des codes de pratique de la FAO concernant l'utilisation de produits chimiques (pesticides), l'exploitation forestière et la sécurité en mer et en assurant la promotion de technologies plus sûres pour les entreprises agricoles de petite dimension et commerciales, la pêche, la foresterie et l'élevage dans les programmes d'aide à la vulgarisation, en commençant par les fermes-écoles.
- c) Soutenir l'adhésion aux principales normes concernant le travail, spécialement pour réduire la discrimination fondée sur le sexe et la jeunesse et pour éradiquer le travail des enfants dans l'agriculture.
- d) Accroître le dialogue social en renforçant la participation des organisations de producteurs, des coopératives et des organisations de travailleurs ruraux aux processus de prise de décision.

8. Les partenariats avec l'Organisation internationale du travail, le Fonds international de développement agricole et d'autres organisations dont l'expertise et les missions complètent celles de la FAO constituent une partie essentielle de la stratégie. Par exemple, l'atelier organisé conjointement et intitulé "Déficits, tendances et recherches actuelles sur l'égalité entre les sexes dans l'emploi agricole et rural: sorties différenciées de la pauvreté (2009)" permettra de mener une réflexion et de prendre des mesures nouvelles en matière d'emploi rural, d'identifier les éléments d'un programme de recherche à plus long terme et d'établir un réseau de partenaires qui favorisera à l'avenir la non-discrimination par le sexe dans l'emploi rural. Grâce à ce type d'action, la stratégie de la FAO concernant l'emploi rural devrait permettre aux États Membres de créer des opportunités d'emploi décentes et rémunératrices qui accroîtront le bien-être et les moyens d'existence durables dans les zones rurales.